Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260220-2026_09-DE

COMMUNE DE SAINT SULIAC

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de convocation : 13/02/2026
L'an deux mil-vingt-six, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Remy BOUVET, M. BRIAND Jean- Pierre, M.PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme BERGER Mathilde, M.POIRIER Christophe Mme BOURGES-HELIE Magali, M.LEFEUVRE Aymeric Mme COUTURIER Michèle, Mme BORDIER Colette.

***Absents* excusés** M. SALMON, M LEIGNEL Jean- Guy a donné pouvoir à M. Remy BOUVET,M.TAVET Alain

Secrétaire : Mme COUTURIER Michèle

Délibération n°2026-09

FINANCES LOCALES

Objet : Subvention de fonctionnement pour l'association « Le GRAND BANC ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande présentée par l'association « LE GRAND BANC » pour faire face aux frais de fonctionnement, notamment liés à l'animation du Tiers-lieu,

Monsieur le Maire propose de verser à chaque fin de trimestre, une subvention équivalente à 80% des recettes perçues pour la location des salles : cuisine, salle exposition , salle bien-être et espace extérieur

Pour ce premier trimestre, la subvention s'élèverait à 772.80€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'allouer à l'association « Le GRAND BANC » une subvention de 772.80€ pour ce premier trimestre 2026

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pascal BIANCO